

Jeudi 16 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-43

PROJET DE DÉLOCALISATION DE L'ANTENNE DU PARC DE MATÉRIEL DES HAUTS PAYS ALPINS

Le jeudi 16 septembre 2021 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Bruno GENZANA - Sophie JOISSAINS – Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Sophie JOISSAINS

Chantal EYMEOD a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Michaël DIAN

Bénédicte LEFEUVRE a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du 20 février 2020 portant sur la dénomination de l'établissement public,

VU la délibération n°2021-05 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 février 2021 adoptant le Budget Primitif 2021,

VU la délibération n°2021-21 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 avril 2021 adoptant le Budget supplémentaire 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Arsud de ce jour adoptant la Décision modificative 2021,

Considérant :

- Les missions d'Arsud inscrites dans ses statuts et particulièrement l'assistance technique aux acteurs culturels régionaux par le soutien logistique,
- Que ces missions visent à accompagner les acteurs culturels dans une logique d'équilibre territorial,
- La volonté d'Arsud et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de développer une offre de service comparable dans sa nature à celle proposée à Bouc-Bel-Air, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de matériels et de solutions techniques (formations, lieux de stockage, de répétition ...),
- Qu'après plusieurs prolongements du bail du local actuel, son propriétaire souhaite récupérer son bien au 31 décembre 2021,

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver :

- De valider les hypothèses de travail pouvant être un arrêt de l'activité temporaire ou définitif de cette antenne, ou une délocalisation de l'antenne des Hauts Pays Alpains d'Arsud, actuellement située à Veynes, sur un site plus propice au développement de son activité,
- De l'autoriser à signer un bail pour la location d'un nouveau bâtiment, ou toute convention d'occupation, temporaire ou définitive, ou d'engager une procédure pour son achat le cas échéant, le budget nécessaire à ce moment-là devant faire l'objet d'un nouveau vote,
- D'autoriser toute dépense d'installation et d'aménagement pouvant comprendre des frais de déménagement du matériel, d'aménagement du nouveau local, des frais de construction d'une salle de répétition, des frais d'aménagement du terrain en vue d'y déposer des containers, et tous frais nécessaires au développement de l'activité de l'antenne, ou au rapatriement du matériel le cas échéant,
- D'autoriser la prise en charge des éventuels frais de fonctionnement supplémentaires en cas de développement de l'activité, y compris les frais de contrat pour le personnel.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 septembre 2021

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

